

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 6 Février 2020

P.V. N° 24

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA - Hervé EDLER – Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Modification d'horaires

- Traitement des feuilles de match

RAPPEL

Règlement de la Commission des activités sportives (ART 5)

Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible au calendrier établi au début de saison y compris en cas d'urgence, jours de fête ou vacances scolaire (sauf Noël et jour de l'an).

La Commission pourra accepter une autre date convenable avec les calendriers si accord écrit des deux Clubs.

INFORMATION

CATEGORIE U 16 Poule B

En accord avec tous les Clubs concernés de cette poule, une 2^{ème} phase de championnat commencera le 8 mars par match aller-retour.

Tous les matchs de la 1^{ère} phase devront être joués avant le 8 mars

En fin de saison, l'ensemble des résultats 1^{ère} et 2^{ème} phase seront additionnés pour déterminer la montée en division supérieure

Tous les matchs remis avec accord des 2 Clubs devront se jouer obligatoire pendant les vacances scolaire, jours de fête ou en semaine.

FORFAIT GENERAL

CRITERIUM U18-U19-U20 D1 - ST MAXIMIN. Avec amende financière de 122 euros.

Ce forfait général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » seul les résultats des matchs « ALLER » sont conservés, tous les matchs « RETOUR » étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les autres clubs (art. 64. F des R.S. du DISTRICT).

MODIFICATIONS D'HORAIRE

Erreur PV 23 du 30.01.2020

Modification d'horaire : LE PRADET – SC TOULON avancé au 15.02.2020 il faut lire U18D1 au lieu de U16 D1.

FC LE PUGET demande le report du match critérium D 2 contre GARDIA CLUB 2 du 09 /02/2020 au 16/02/2020.
Manque accord écrit du Club du GARDIA CLUB.

COGOLIN demande le report du match U 16 D 2 contre LE MUY du 16/02/2020 au 23/02/2020.
Manque accord écrit du Club du MUY.

US VAL D'ISSOLE demande le report du match U15 à 8 contre PLAN DE LA TOUR du 019/02/2020 au 23/02/2020
Manque accord écrit du Club de PLAN DE LA TOUR.

RACING CLUB FC demande le report du match U 17 D 1 contre SPORTING CLUB TOULON du 16/02/2020 au 29/02/2020
Manque accord écrit du Club SPORTING CLUB DE TOULON.

LA LONDE demande le report du match U 16 D 2 Poule B contre TOURVES du 26 01 2020 au 08/03/2020.
La 2^{ème} phase de cette poule commençant le 08/03/2020.
La Commission ne peut accepter cette date et dit match à jouer pour le 23/02/2020.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U14 D2 Poule A – TOULON ELITE FUTSAL / ST CYR du 09.02.2020 > 01.03.2020 (56437.1)

Amende financière de 16 € à imputer à ST CYR.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 16 FEVRIER 2020

Critérium D1

USAM – RACING FC du 13 10 2019 (51546.1)
LA LONDE/BORMES – STE MAXIME du 13 10 2019 (51548.1)
BANDOL - ST CYR du 13 10 2019 (51544.1)
ST MAXIMIN – LES ARCS du 05 01 2020 (51580.1)

U18 D1

LORGUES – ST CYR du 06 10 2019 (53057.1)
LE PRADET – SPORTING T du 05 01 2020 (53089.1)

U17 D1

LA LONDE /BORMES – CARQ/LA CRAU du 29 09 2019 (51761.1)
RACING FC – SPORTING T du 24 11 2019 (51790.1)
ST MAXIMIN – USAM du 19 01 2020 (51751.2)

U17D2 poule B

CALLAS /CANTON - RAMATUELLE du 05 01 2020 (52624.1)

U16D1

ST CYR 1 FREJUS/ST RAPHAEL du 15 12 2019 (52114.1)
COGOLIN 1 – LORGUES du 02 02 2020 (52075.2)

U16 D2 Poule B

TOURVES – VIDAUBAN 1 du 10 11 2019 (55807.1)
COGOLIN – LE MUY du 05 01 2020 (55815.1)

U15 D2 poule A

ST MANDRIER – PIVOTTE SERINETTE du 17 01 2019 (51020.1)
USAM – SIX FOURS LE BRUSC FC du 05 01 2020 (51024.1)

U15 D2 poule B

LES VALLONS – ROCBARON du 05 01 2020 (51070.1)
SPORTING TOULON 4 – ELAN CAMPSOIS du 22 09 2019 (51047.1)

U15 D2 poule C

PUGET/ARGENS – FLAYOSC du 08 12 2019 (51119.1)

U15 D3

ESTEREL – DRAGUIGNAN 2 du 06 10 2019 (53222.1)
FLASSANS 1 – BRAS du 22 09 2019 (53208.1)

A jouer le 23 FEVRIER 2020

CRITERIUM D 1

RACING FC – LES ARCS du 10 11 2019 (51568.1)
USAM – STE MAXIME du 29 09 2019 (51532.1)
LE PRADET 1 – LA LONDE/BORMES 1 du 24 11 2019 (51577.1)

U17 D1

LA LONDE /BORMES – USAM du 13 10 2019 (51773.1)

U16 D2 Poule B

TOURVES – LA LONDE /BORMES du 22 09 2019 (55793.1)

A jouer le 29 FEVRIER 2020

U16 D2 Poule A

T HOPITAL – ST ZACHARIE du 12 01 2020 (53157.1)

U14 D 2 poule B

CARQ/LA CRAU 3 / ST CYR 2 du 19 01 2020 (56380.1)

A jouer le 1ER MARS 2020

CRITERIUM D 1

STE MAXIME – RACING FC du 08 12 2019 (51587.1)
ST CYR - LES ARCS du 15 12 2019 (51592.1)

CRITERIUM D 2

ST ZACHARIE – GIENS du 19 01 2020 (52370.2)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES du 13 10 2019 (53062.1)

U17 D1

FREJUS /ST RAPHAEL - LA LONDE /BORMES du 05 01 2020 (51786.1)

U16 D2 Poule B

LA LONDE/BORMES – LE MUY du 21 2 2019 (55800.1)
VIDAUBAN / SOLLIES/FARLEDE du 13 10 2019 55802.1)

U15 D2 poule A

SANARY – ST MANDRIER du 24 11 2019 (51023.1)

U15 D3

ESTEREL – FLASSANS du 08 12 2019 (53253.1)
DRAGUIGNAN – BELGENTIER du 13 10 2019 (53226.1)

U14 D1

DRAGUIGNAN 1 – BRIGNOLES 1 du 02 02 2020 (56477.1)

A jouer le 21 MARS 2020

U18 D1

LE PRADET – FLAYOSC du 11 01 2020 (53107.1)

A jouer le 05 AVRIL 2020

U18 D1

ST CYR – DRAGUIGNAN du 19 01 2020 (53108.1)

A jouer le 12 AVRIL 2020

CRITERIUM D 1

RACING FC – FC LA SEYNE du 24 11 2019 (51582.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – ST CYR du 12 01 2020 (53104.1)

U15 D3

ESTEREL – LA BAIE du 19 01 2020 (53270.1)

A jouer le 19 AVRIL 2020

U18 D1

ST CYR – LORGUES du 26 01 2020 (53057.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

WEED-END du 1ER et 02.02.2020

CRITERIUM D 1

LES ARCS 1 / STE MAXIME AS 1

LA LONDE-BORMES 1 / LA SEYNE FC 1

BANDOL US 1 / LE PRADET US 1

T. USAM 1 / NSC TOULON 3

ST MAXIMIN O 1 / RACING FC TOULON 2

CRITERIUM D 2

SC NANS 1 // ST ZACHARIE ETS 1

ST MANDRIER 1 / BRIGNOLES-VAL BESSILLON 1

U18 D1

FLAYOSC AC / LA LONDE BORMES

LORGUES / SIX FOURS

SC TOULON 4 / ST CYR

U17 D1

CARQ-CRAU 1 / LA LONDE-BORMES

RACING TOULON 1 / BRIGNOLES 1

U17 D2 POULE A

OLLIOULES 1 / VAL D'ISSOLE 1

U17 D2 POULE B

RAMATUELLE 1 / LES ARCS 1

CANNET DES MAURES 1 / BAIE-ST TROPEZ 1

PUGET ARGENS 1 / CALLAS CANTON

U16 D1

ST MAXIMIN / SC TOULON

CUERS-PIERREFEU / ST CYR

HYERES FC / ST MANDRIER

U16 D2 POULE A

T. USAM / TOULON HOPITAL-PTT TOULON

ST ZACHARIE / ST CYR

ST MAXIMIN / SC TOULON

U 16 D2 POULE B

COGOLIN / SOLLIES FARLEDE

U15 D2 POULE A

LA SEYNE FC 1 / LORGUESZ ETS

MARVIVO / SC TOULON

SC DRAGUIGNAN 1 / CARQ-CRAU US

EFC FREJUS-ST RAPHAEL / RACING

RC LA BAIE / LA VALETTE UA 2

U 15 D 2 POULE A

USAM / SANARY

LA CADIERE US 1 / ST MANDRIER 1

U 15 D 2 POULE B

NANS SC 1 / CAMPS ELANS SPF 1

LA LONDE-BORMES / PTT HYERES 1

SC TOULON 4 / LES VALLONS

U 14 D 1

RFC TOULON 2 / GARDIA CLUB

MARVIVO / EFC FREJUS-ST RAPHAEL 4

FC LA SEYNE / LORGUES

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. des STATUTS ET REGLEMENTS

CRITERIUM D 1

AS ST CYR 1 / GARDIA CLUB 1 du 01.02.2020

CRITERIUM D 2

GIENS AS 1 / PAYS DE FAYENCE FC 1 du 01.02.2020

U18 D1

SC TOULON / ST CYR du 02.02.2020

U17 D1

TOULONUSAM 1 / FREJUS ST RAPHAEL 2 du 02.02.2020

U17 D2 poule A

POURRIERES 1 / LA CADIERE du 02.02.2020

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ère parution

U15 D2 poule A

T. HOPITAL PTT TOULON 1 / SC TOULON 3 du 02.02.2020 (510072.2)

U17 D2 poule B

PAYS DE FAYENCE 1 / TRANS du 02 02 2020 (52600.2)

2^{ème} PARUTION 1^{ER} RAPPEL
(2^{ème} jeudi)

U15 D3

SC DRAGUIGNAN 2 / RC LA BAIE 2 du 26.01.2020 (53314.1)

Prochaine réunion
Jeudi 12 Février 2020

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN